



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

SOMMAIRE DU BIR N°30 DU 25 mai 2020

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	2
PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURE AUX FONCTIONS D'ADJOINT – RENTRÉE 2020.....	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ	3
INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ITRF – SESSION 2020	3
DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	5
APPELS À CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION.	5
UNIVERSITÉ JEAN MONNET- SAINT ÉTIENNE	6
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVÉ AU TITRE DU HANDICAP D'ASSISTANT-E INGENIEUR. SESSION 2020.....	6
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVÉ AU TITRE DU HANDICAP D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION. SESSION 2020.....	7
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD – LYON 1	8
AVIS D'ANNULATION DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES TRAVAILLEURSHANDICAPES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI N° 84-16 DU 11 JANVIER 1984 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT,	8
UNIVERSITÉ JEAN MOULIN – LYON 3	9
AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION SESSION 2020.....	9
ENISE	10
AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION SESSION 2020	10

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURE AUX FONCTIONS D'ADJOINT – RENTRÉE 2020

BIR n° 30 du 29 mai 2020

Réf : DE1/DIR

Afin d'assurer la suppléance des proviseurs ou principaux adjoints absents au cours de l'année scolaire, il est procédé à un appel à candidatures auprès des personnels titulaires de l'académie.

Les personnels qui souhaitent faire fonction d'adjoint au chef d'établissement à partir du 1^{er} septembre 2020 doivent adresser leur demande manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae, revêtue de l'avis de leur supérieur hiérarchique, avant le 15 juin 2020 au rectorat de l'académie de Lyon – bureau DE 1 (de1@ac-lyon.fr).

Un entretien sera proposé aux candidats avec les IA-IPR établissements et vie scolaire.

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ITRF – SESSION 2020

BIR 30 du 25 mai 2020
Réf : DPATSS

Les candidats aux concours et examens professionnels ITRF de catégorie A, B et C – session 2020 – peuvent s'inscrire aux épreuves de recrutement en se connectant à l'adresse :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Rubrique : Ressources Humaines / concours emplois carrières/
ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation /
concours et recrutement ITRF

Une seule période d'inscription est prévue pour l'ensemble des concours et des examens professionnels :

- les concours de droit commun (concours externes et internes),
- les examens professionnalisés réservés,
- les examens professionnels d'avancement de grade nationaux (IGR hors classe, technicien de classe supérieure et technicien de classe exceptionnelle) et académiques (adjoint technique principal de 2^{ème} classe).

- **Du mardi 19 mai 2020 (12 heures) au jeudi 18 juin 2020 (12 heures)** Les candidats s'inscrivent en retournant par voie postale - en recommandé simple - les dossiers d'inscriptions personnalisés qu'ils ont obtenus suite à leur inscription sur le service en ligne qui leur est proposé :

Cette année les concours comporteront une **épreuve unique** pour les concours externes et internes de catégories B et C, l'épreuve originelle d'admissibilité devenant l'épreuve unique d'admission. Les épreuves des concours de catégorie A ne seront quant à elles pas modifiées.

Les mesures relatives à la simplification des épreuves des concours de catégories B et C et les mesures relatives à la composition des jurys ont fait l'objet de l'arrêté qui a été publié au *Journal officiel* du 15 mai 2020 : arrêté du 12 mai 2020 portant adaptation des épreuves et des règles de composition des jurys de concours et d'examens professionnalisés réservés de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

FOCUS EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT DE GRADE CATEGORIE B ET C

Outre l'avancement de grade au choix (dossier de tableau d'avancement), les agents peuvent être promus au grade supérieur par la voie d'un examen professionnel.
Détail des épreuves :

<https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>

ou

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23281/les-examens-professionnels-i.t.r.f.html>

Conditions de recevabilité aux examens professionnels pour les techniciens (au 31 décembre 2020) :

- Peuvent être promus au grade de technicien de recherche et de formation de classe supérieure par la voie d'un examen professionnel les fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de technicien de recherche et de formation de classe normale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans ce cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Peuvent être promus au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle par la voie d'un examen professionnel les fonctionnaires qui justifient d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon

du grade de technicien de recherche et de formation de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans ce cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Conditions de recevabilité aux examens professionnels pour les adjoints techniques :

Peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe les fonctionnaires remplissant les conditions suivantes au 31 décembre 2020 :

- avoir atteint le 4ème échelon du grade d'adjoint technique de recherche et de formation ;
- compter au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

APPELS À CANDIDATURE POUR FAIRE FONCTION DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

BIR n°30 du 18 mai 2020

Réf : DRAIO

Vous trouverez en annexe le descriptif de deux postes pour faire fonction de directeur de centre d'information et d'orientation pour l'un en résidence dans La Loire, et pour l'autre dans le Rhône. Les postes sont à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021.

Les candidats, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans un délai de 15 jours à compter de la publication de l'annonce.

Transmission des candidatures à :

Monsieur Yves Flammier, délégué de région académique à l'information et l'orientation

92, rue de Marseille – BP 7227

69354 Lyon cedex 07

draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

UNIVERSITÉ JEAN MONNET- SAINT ÉTIENNE

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVÉ AU TITRE DU HANDICAP D'ASSISTANT-E INGENIEUR. SESSION 2020

BIR n°30 du 18 mai 2020

Réf : UJM

En application

- de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- du décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État, aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au titre de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **1** réparti comme suit :

Assistant-e en gestion administrative

Les candidats doivent remplir les **conditions** suivantes :

- appartenir à l'une des catégories de la liste des [Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi \(BOE\)](#),
- présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé,
- justifier du diplôme exigé des candidats aux concours externes, soit un diplôme au moins de niveau V pour les postes d'assistant-e en gestion administrative
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national),
- ne pas être fonctionnaire.

Les **dossiers de candidature** sont constitués de :

- une fiche de candidature (*une fiche de candidature à télécharger sur le site de l'université Jean Monnet et à compléter*),
- l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE,
- une lettre de motivation, présentant dans le détail la motivation et les enjeux du candidat à intégrer la Fonction Publique,
- un C.V. détaillé précisant le parcours d'études et le parcours professionnel,
- la photocopie du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso.

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous format numérique à :

concours-itrfr@univ-st-etienne.fr

Une version papier du dossier est à envoyer à l'adresse :

*Université Jean Monnet
Direction des Ressources Humaines
PILARH/ Développement des Compétences
10, rue Tréfilerie CS82301 – 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2*

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **Vendredi 29 Mai 2020 à 12h**

(Attention : Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté)

✓ L'appréciation des candidatures est faite sur dossier par l'Université Jean Monnet. Elle sera complétée par un entretien pour les candidatures retenues.

✓ Un certificat médical établi par un **médecin agréé**, seul habilité à constater que les maladies ou handicaps déclarés ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées, sera exigé avant la signature du contrat.

✓ Le contrat est passé pour une période d'**un an**, à l'issue de laquelle un entretien est organisé. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS RESERVÉ AU TITRE DU HANDICAP D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION. SESSION 2020

BIR n°30 du 18 mai 2020

Réf : UJM

En application

- de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- du décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État, aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au titre de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **2** répartis comme suit :

Adjoint-e en gestion administrative

Les candidats doivent remplir les **conditions** suivantes :

- appartenir à l'une des catégories de la liste des [Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi \(BOE\)](#),
- présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé,
- justifier du diplôme exigé des candidats aux concours externes, soit un diplôme au moins de niveau III pour les postes d'adjoint-e administratif-ve
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (nationalité française ou d'un état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen, aptitude physique, droits civiques, casier judiciaire, service national),
- ne pas être fonctionnaire.

Les **dossiers de candidature** sont constitués de :

- une fiche de candidature (*une fiche de candidature à télécharger sur le site de l'université Jean Monnet et à compléter*),
- l'attestation de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE,
- une lettre de motivation, présentant dans le détail la motivation et les enjeux du candidat à intégrer la Fonction Publique,
- un C.V. détaillé précisant le parcours d'études et le parcours professionnel,
- la photocopie du diplôme ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso.

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous format numérique à :

concours-itrf@univ-st-etienne.fr

Une version papier du dossier est à envoyer à l'adresse :

Université Jean Monnet
Direction des Ressources Humaines
PILARH/ Développement des Compétences
10, rue Tréfilerie CS82301 – 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **Vendredi 29 Mai 2020 à 12h**

(Attention : Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté)

- ✓ *L'appréciation des candidatures est faite sur dossier par l'Université Jean Monnet. Elle sera complétée par un entretien pour les candidatures retenues.*
- ✓ *Un certificat médical établi par un **médecin agréé**, seul habilité à constater que les maladies ou handicaps déclarés ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées, sera exigé avant la signature du contrat.*
- ✓ *Le contrat est passé pour une période d'**un an**, à l'issue de laquelle un entretien est organisé. La titularisation est prononcée si la personne recrutée a fait la preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.*

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD – LYON 1

AVIS D'ANNULATION DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DE LA LOI N° 84-16 DU 11 JANVIER 1984 PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT,

**D'Adjoint administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
D'Adjoint techniques de recherche et de formation ;**

Vu le décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.

Vu l'avis de recrutement paru au BIR du 17 mars 2020 précisant l'ouverture de 11 postes par la voie contractuelle des travailleurs handicapés ayant vocation à donner lieu à une titularisation.

Annulation de la procédure

L'université Claude Bernard Lyon 1 met fin à la procédure de recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés ouverte par l'avis paru au BIR du 17 mars 2020 mentionné ci-dessus.

Nouvelle procédure de recrutement

Une nouvelle procédure de recrutement pour ces postes sera ouverte ultérieurement, elle donnera lieu à une nouvelle publication.

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN – LYON 3

AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION SESSION 2020

BIR n° 30 du 25 mai 2020

Réf : Université Jean Moulin – Lyon 3

Vous trouverez en annexe l'avis de recrutement sans concours d'adjoint technique de recherche et formation session 2020 pour le poste suivant :

- 1 poste BAP G opérateur logistique

Voir annexe à la fin du BIR

ENISE

AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION SESSION 2020

BIR n° 30 du 25 mai 2020

Réf : ENISE

Vous trouverez en annexe l'avis de recrutement sans concours d'adjoint technique de recherche et formation session 2020 pour les postes suivants :

- Adjoint-e en gestion administrative, BAP J
- Opérateur-riche de Maintenance, BAP G

**NOTIFIÉ À TOUS LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie**

Olivier Curnelle